



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver
British C
V6Z 0B9

Title - Sujet Sikanni Bridge Post-Fire Restoratio Travaux de remise en état après l'incendie sur le pont de la rivière Sikanni Chi	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ899-231082/A	Date 2022-09-14
Client Reference No. - N° de référence du client	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWY-031-9178
File No. - N° de dossier PWY-2-45073 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Pacific Daylight Saving Time PDT on - le 2022-09-26 Heure Avancée du Pacifique HAP	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Leung, Janie	Buyer Id - Id de l'acheteur pwy031
Telephone No. - N° de téléphone (778) 919-3273 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PSPC – Sikanni Bridge, km 256.1 – Alaska Highway, BC	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

INVITATION À SE QUALIFIER

AVIS IMPORTANT

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Voici la première phase (phase 1) d'un processus en deux phases. La phase 1 évaluera les compétences de tous les répondants intéressés et la deuxième phase (phase 2) invitera les répondants retenus à la phase 1 à transmettre une soumission financière pour le projet d'après les devis et les dessins. La liste des répondants qualifiés expirera au moment de l'attribution du contrat au cours de la phase 2, la liste des répondants préqualifiés ne sera pas utilisée dans un autre processus de demande de soumissions.

SÉANCE D'INFORMATION :

Si un répondant souhaite obtenir une séance d'information, il devrait contacter la personne désignée à titre d'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de l'avis les informant du résultat de l'invitation. La confidentialité de l'information concernant les autres soumissions sera protégée. Le compte rendu peut être fourni par écrit, au téléphone ou en personne.

LISTE DES RÉPONDANTS QUALIFIÉS :

Une liste des répondants qualifiés à la suite de la phase 1 sera diffusée à tous les répondants qualifiés de la phase 2 au moment de la soumission. L'avis d'attribution de marché pour le soumissionnaire retenu de la phase 2 sera affiché sur le site Web achatsetventes.gc.ca.

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS

1. PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Les répondants au présent processus de sélection doivent présenter leur soumission en deux phases. La qualification pour la phase 1 doit porter uniquement sur les compétences et l'expérience du répondant. Après l'évaluation des soumissions, les répondants seront informés de leur résultat de qualification et de l'état de l'appel d'offres pour la phase 2. Les répondants retenus pour la phase 2 recevront une invitation à soumissionner pour l'évaluation relative aux devis et aux dessins.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

2. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises à l'autorité contractante :

Nom : Janie Leung

Téléphone : 778-919-3273

Courriel : Janie.Leung@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les demandes de renseignements doivent être reçues, par écrit, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de donner assez de temps à l'autorité contractante pour y répondre.

3. PRÉSENTATION DES DEMANDES DE QUALIFICATION

1. Présentation électronique des soumissions au moyen du service Connexion de la Société canadienne des postes

- a. Les soumissions doivent être transmises en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP). Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ou transmises par télécopieur ne seront pas acceptées dans le cadre de la présente demande de soumissions.
- b. La seule adresse courriel acceptable à utiliser avec le service Connexion de la SCP pour répondre aux demandes de soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est :

TPSGC.RPReceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions envoyées directement à l'adresse courriel susmentionnée seront jugées non conformes et seront rejetées. On doit utiliser cette adresse courriel pour ouvrir une conversation du service Connexion de la SCP, comme il est indiqué au point « c » ou pour envoyer des propositions au moyen d'un message du service Connexion de la SCP si le répondant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP.

- c. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion de la SCP, le répondant doit :
 - i. envoyer directement sa soumission uniquement à l'Unité de réception des soumissions précisée de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP; ou
 - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions (afin de garantir une réponse) un courriel qui contient le numéro de la demande de propositions à l'Unité de réception des soumissions précisée de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation du service Connexion de la

SCP. Les demandes d'ouverture de conversation du service Connexion de la SCP reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

- d. Si le répondant envoie un courriel demandant un service Connexion de la SCP à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la demande de soumissions, un agent de l'Unité de réception des soumissions lancera une conversation dans le service Connexion de la SCP. La conversation du service Connexion de la SCP créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder et à répondre au message dans la conversation. Le répondant sera alors en mesure de transmettre sa soumission à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres.
- e. Si le répondant utilise sa propre licence pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation du service Connexion de la SCP ouverte pendant au moins trente (30) jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres.
- f. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le champ réservé aux messages du service Connexion de la SCP lors de toutes les transmissions électroniques.
- g. Veuillez noter que l'utilisation du service Connexion de la SCP exige une adresse postale canadienne. Si un répondant n'a pas d'adresse canadienne, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception de la soumission indiquée dans la demande de propositions pour s'inscrire au service Connexion de la SCP.
- h. Pour les soumissions transmises par le service Connexion de la SCP, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception de la soumission. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. la réception d'une réponse brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. l'indisponibilité ou le mauvais état du service Connexion de la SCP;
 - iii. l'incompatibilité entre l'appareil utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. un retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. un défaut de la part du répondant de bien déterminer la soumission;
 - vi. l'illisibilité de la soumission;
 - vii. la sécurité des données contenues dans la soumission;
 - viii. l'incapacité de créer une conversation électronique à l'aide du service Connexion de la SCP.
- i. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation du service Connexion de la SCP, peu importe si la conversation a été lancée par le répondant à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de la soumission et non si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- j. Les répondants doivent s'assurer d'utiliser la bonne adresse courriel lorsqu'ils amorcent une conversation dans le service Connexion de la SCP ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions, et ils ne doivent pas se fier à l'exactitude de l'adresse indiquée dans le système Connexion de la SCP.
- k. Une soumission transmise par le service Connexion de la SCP constitue la soumission officielle du répondant.

4. COORDONNÉES DU RÉPONDANT

Raison sociale : _____

Nom commercial (si applicable) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ NEA : _____

Adresse électronique : _____
(IMPORTANT : L'adresse e-mail soumise ici sera utilisée pour les communications de la phase 2 avec le répondant)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du répondant (dactylographiés ou en caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____

5. PRÉFÉRENCE LINGUISTIQUE

S'il est qualifié pour participer à la prochaine étape du processus de sollicitation, le soumissionnaire préférerait recevoir la correspondance et les documents d'approvisionnement connexes dans la langue suivante :

Anglais Français

6. COENTREPRISES

1. Une coentreprise est une association d'au moins deux parties qui regroupent leurs fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe, parfois appelée consortium, pour présenter une proposition commune en vue de répondre à un besoin. Les répondants qui présentent une soumission à titre de coentreprise doivent indiquer clairement qu'ils forment une coentreprise et fournir les renseignements suivants :
 - a. le nom de chaque membre de la coentreprise;
 - b. le numéro d'entreprise – approvisionnement de chaque membre de la coentreprise;
 - c. le nom du représentant de la coentreprise, c'est-à-dire le membre choisi par les autres membres pour les représenter, s'il y a lieu;
 - d. le nom de la coentreprise, s'il y a lieu.
2. Si les renseignements contenus dans la soumission ne sont pas clairs, le répondant devra fournir les renseignements à la demande de l'autorité contractante.
3. La soumission et tout contrat subséquent doivent être signés par tous les membres de la coentreprise à moins qu'un membre ait été nommé pour représenter tous les membres de la coentreprise. L'autorité contractante peut, en tout temps, demander à chaque membre de la coentreprise de confirmer que le représentant a reçu les pleins pouvoirs afin d'agir à titre de représentant pour les besoins de la demande de soumissions et de tout contrat subséquent. Si un contrat est attribué à une coentreprise, tous ses membres seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution du contrat subséquent.

7. LIMITE QUANT AU NOMBRE DE SOUMISSIONS

1. Un répondant ne peut déposer plus d'une soumission. Cette contrainte s'applique également aux personnes ou aux entités, dans le cas d'une coentreprise. Un répondant (ou dans le cas d'une coentreprise, toute personne ou entité) qui dépose plus d'une soumission verra toutes ses soumissions rejetées sans être examinées.
2. On entend par « coentreprise » une association de deux ou plusieurs parties réunissant leurs moyens financiers, leurs biens, leurs connaissances, leurs compétences, leur temps ou d'autres ressources dans une entreprise commune, en s'engageant à en partager les bénéfices et les pertes, chacune exerçant sur l'entreprise un certain contrôle.
3. Ne constitue pas un accord de coentreprise une convention selon laquelle le Canada conclut un contrat directement avec une entreprise principale qui peut faire appel à des sous-traitants pour assurer certaines

tranches des services. Par conséquent, différents répondants peuvent proposer d'inclure dans leur équipe un même sous-traitant. Le répondant déclare alors que les sous-traitants en question lui ont donné par écrit l'autorisation de proposer leurs services dans le cadre du travail à exécuter.

4. Sans égard à l'alinéa 3 ci-dessus, afin d'éviter les conflits d'intérêts apparents ou effectifs, un répondant ne doit pas inclure dans sa soumission un autre répondant comme membre de son équipe à titre de sous-traitant.
5. Toutes les coentreprises constituées en vue de fournir des services professionnels ou tout autre genre de services doivent respecter intégralement les exigences des lois provinciales ou territoriales afférentes, dans la province ou le territoire où se déroulera le projet.

FORMULAIRE DE QUALIFICATION DE LA PHASE 1

DESCRIPTION DU PROJET :

Le pont de la rivière Sikanni Chief a été endommagé par la chaleur élevée dégagée par un camion en feu sur la voie d'accès sud de la structure. Ce contrat comprend l'installation d'ouvrages temporaires qui renforceront le pont pour permettre la circulation de camions sur une seule voie avec alternance de direction. La portée des travaux de ce contrat de renforcement de structure comprend l'installation de poutres de charge en acier sur le tablier du pont, au niveau des travées 1 et 2, ainsi que de barres en acier à haute résistance qui s'étendent sous la superstructure qui supporte les poutrelles H transversales en acier. Le portée des travaux comprendra aussi la fabrication, la fourniture et l'érection de tous les éléments visant à renforcer la structure, à l'exception des poutres de charge en acier qui seront fournies par SPAC.

L'entrepreneur doit effectuer et terminer les travaux dans les quatorze (14) jours qui suivent l'attribution du contrat.

CONDITIONS POUR SE QUALIFIER :

À la clôture de la phase 1, le répondant doit se conformer aux exigences obligatoires ci-dessous :

1. Remplir les coordonnées du soumissionnaire
2. Remplir le formulaire de qualification

Si le répondant ne fournit pas les documents exigés au cours de la phase 1, il sera disqualifié et sa candidature en sera plus prise en compte et la soumission sera jugée non recevable.

CRITÈRES DE QUALIFICATION DE BASE :

La présentation d'une demande de qualification doit répondre à toutes les exigences obligatoires pour être déclarée recevable pour la phase 1. Répondre « non » à l'une ou l'autre des exigences obligatoires ci-dessous rendra votre soumission non conforme et sera rejetée.

FORMULAIRE DE QUALIFICATION

Article	Qualification	Confirmation	
1	L'entrepreneur/soumissionnaire engagé dans ce projet possède au moins 10 ans d'expérience pertinente, y compris dans le cadre de projets de ponts complexes, et a un dossier exemplaire en matière de gestion du calendrier.	OUI	NON
2	L'entrepreneur/soumissionnaire engagé dans ce projet possède au moins 10 ans d'expérience pertinente, y compris dans le cadre de projets complexes de renforcement structurel de ponts.	OUI	NON
3	L'entrepreneur/soumissionnaire engagé dans ce projet possède une expérience de travaux visant à rétablir, le plus rapidement possible, la circulation dans le cadre d'au moins 5 projets de ponts sensibles au facteur temps.	OUI	NON
4	L'entrepreneur/soumissionnaire engagé dans ce projet possède au moins 10 ans d'expérience pertinente du travail effectué à proximité d'un cours d'eau actif et connaît bien les règlements environnementaux fédéraux et provinciaux pertinents.	OUI	NON
5	L'entrepreneur/soumissionnaire engagé dans ce projet possède au moins 10 ans d'expérience pertinente, y compris de la réalisation par temps froids (températures sous le point de congélation) de projets de ponts complexes.	OUI	NON
6	Le gestionnaire de projet ou le responsable de chantier de l'entrepreneur/du soumissionnaire engagé dans ce projet possède une expérience directe du lancement d'au moins 5 ponts en acier.	OUI	NON
7	Le gestionnaire de projet ou le responsable de chantier de l'entrepreneur/du soumissionnaire engagé dans ce projet possède une expérience directe d'intervention sur au moins 5 structures de ponts fortement endommagées et de la réhabilitation structurelle complète de ces ponts.	OUI	NON
8	L'entrepreneur/soumissionnaire bénéficie d'une couverture continue de WorkSafe BC en matière de santé et de sécurité ou toutes les violations de la santé et de la sécurité, le cas échéant, ont été résolues par WorkSafe BC. L'entrepreneur connaît les exigences précisées dans la partie II du Code canadien du travail (tel que modifié) et le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (tel que modifié).	OUI	NON